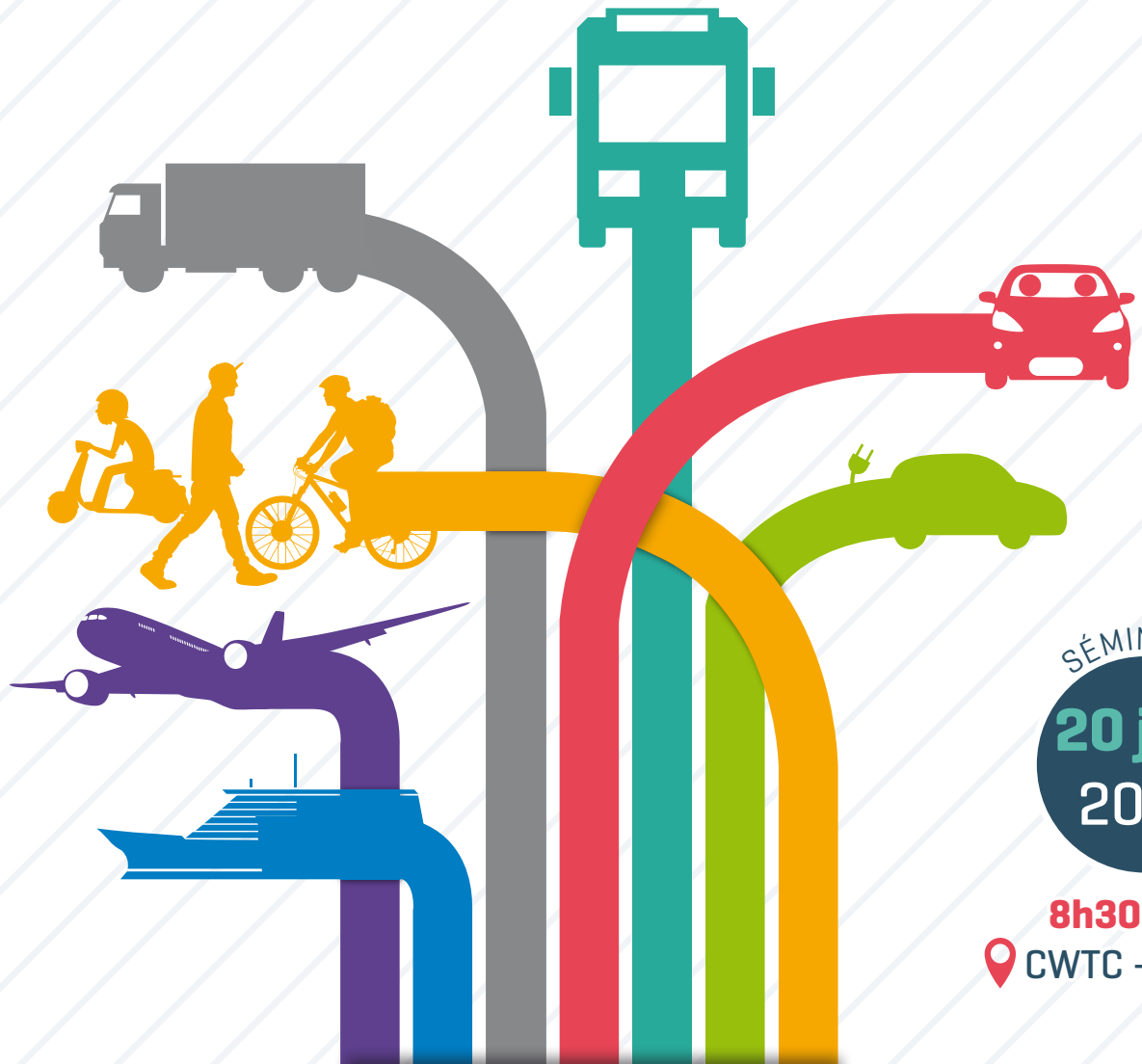


LES ACTES



SÉMINAIRE
20 juin
2018

8h30 à 13h

 **CWTC - Jarry**

MATINÉE TECHNIQUE

de **L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL** des **TRANSPORTS**



P2

Introduction

L'organisation des transports en Guadeloupe et le Plan de Déplacements Urbains (PDU)

P4

Feuille de route de la Région Guadeloupe

L'accompagnement de l'ADEME

P5

Synthèse des activités de l'ORT 2016-2017

L'étude de l'ORT

P6

Réflexions / échanges

P7

Points d'actualités

Conclusion

INTRODUCTION

Les transports de personnes et de marchandises connaissent une période de grande transformation. En effet, la Région, désormais compétente pour le transport interurbain, est devenue chef de file de la mobilité en Guadeloupe. Cette transformation se traduit aussi par l'évolution des technologies (meilleure performance des véhicules électriques, par exemple). D'importants chantiers sont à venir afin de répondre à la demande sociétale en faveur d'une mobilité plus propre et respectueuse de l'environnement. C'est dans ce contexte que l'Observatoire Régional des Transports (ORT) a lancé une étude sur l'autonomie énergétique dans le domaine des transports, selon les propos de Jean-François BOYER, directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL).

2018 est une année charnière pour le territoire. D'après Christelle CLAMAN, animatrice de secteur planification et prospective à l'ADEME Guadeloupe, il s'agit d'établir un état des lieux afin d'accompagner les collectivités et les professionnels vers une autonomie énergétique dans la mobilité. Les questions du covoiturage, de décentralisation des zones de bassin d'emploi ou encore de l'atténuation de notre empreinte carbone sont abordées.

Jean BARDAIL, président de la commission infrastructures et transport à la Région Guadeloupe, a abordé la question du transport interurbain et de sa réorganisation, du développement écologique et de l'aménagement du territoire. Il évoque également l'expérimentation du bus des mers comme solution de transport.

L'ORGANISATION DES TRANSPORTS EN GUADELOUPE ET LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU)

Suzy MELFORT, responsable de l'unité déplacement Observatoire Régional des Transports (DEAL)

Les enjeux et les chiffres

Les enjeux de la mobilité sont multiples. En effet, une meilleure organisation des transports en commun permettrait non seulement de réduire la congestion des axes routiers et les coûts qui en découlent, mais aussi d'améliorer l'accès à la mobilité y compris pour les usagers confrontés à la double insularité. S'ajoutent à ces problématiques les difficultés de stationnement, notamment en centres-bourgs, et l'augmentation des pollutions sonores et atmosphériques impactant la santé publique. La sécurité des usagers est également centrale puisque 17 morts sont recensés sur les routes au 17/06/18.

Jusqu'à
105 000
VÉHICULES / JOUR
entre Destrellan
et Grand Camp

<p>TRANSPORT</p> <p>1^{er} secteur émetteur de gaz à effet de serre</p> <p>30 % des émissions totales en 2016</p>	<p>1^{er} poste de consommation d'énergie finale (70 %)</p> <p>277 000 TONNES DE CARBURANTS consommées en 2016</p>	<p>1^{er} poste de dépenses des ménages en Guadeloupe (entre + 34 % à + 56 % de plus qu'en France hexagonale)</p> <p>3 400 € par an en moyenne = 23 % du budget</p>
---	--	---

20
MILLIARDS
D'EUROS/AN
Coût des embouteillages au niveau national
9€/h

GUADELOUPE
1^{re} région émettrice de CO₂ par personne et par kilomètre
264 g
(contre 130 g dans l'hexagone)

VOITURE
1^{er} moyen de transport des navetteurs*
91 %
* Actifs qui quittent leur commune de résidence pour se rendre à leur travail, situé principalement en agglomération centre

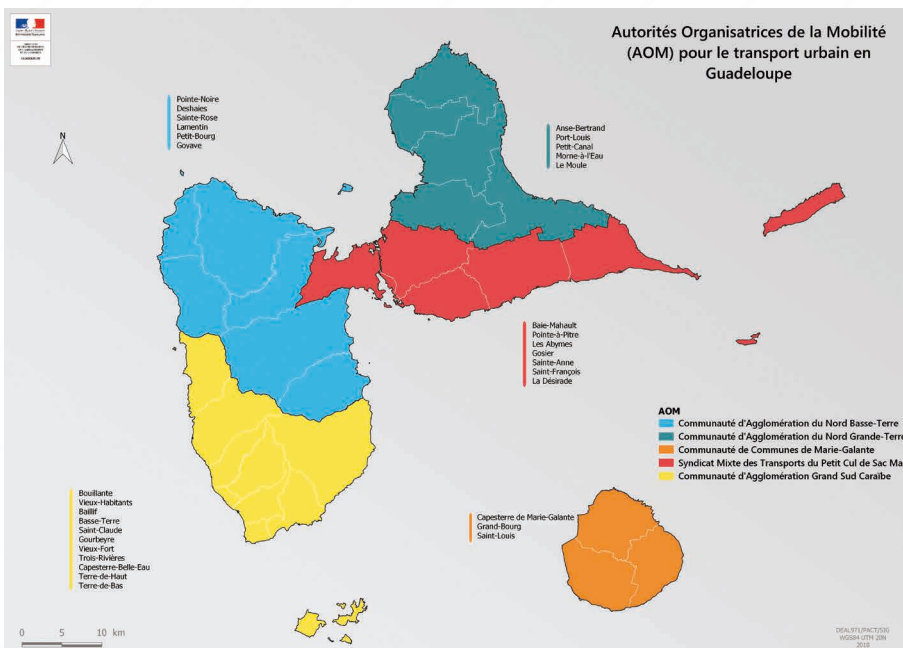
L'organisation du transport en Guadeloupe

Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRé) du 5 août 2015

2015 marque un tournant majeur dans l'organisation des transports. En effet, la loi NOTRé a désigné la Région comme chef de file de la mobilité. Elle se voit attribuer la compétence relative aux transports interurbain, scolaire et à la demande, compétence jusqu'alors dévolue au Département. Le Département reste en charge du transport scolaire pour les élèves en situation de handicap. Ce transfert de compétences a eu lieu le 1^{er} janvier 2017 pour le transport interurbain et le 1^{er} septembre 2017 pour le transport scolaire.

La loi NOTRé a également créé les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), anciennement Autorités Organisatrices du Transport (AOT). En Guadeloupe, elles sont au nombre de 6.

AOM	Compétences
Région Guadeloupe (AOM Majeure)	Transport interurbain
Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT)	Transport urbain
Syndicat Mixte des Transports (SMT = CAP Excellence + CARL)	
Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT)	
Communauté d'Agglomération du Grand Sud Caraïbe (CAGSC)	
Communauté des Communes de Marie-Galante (CCMG)	



Loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (Loi TEPCV) du 17 août 2015

La loi TEPCV a pour but de lutter contre le dérèglement climatique, préserver l'environnement et renforcer l'indépendance énergétique par la réduction des consommations d'énergie et des émissions de polluants.

En termes de mobilité, elle vise à l'utilisation des énergies renouvelables ou peu polluantes, elle incite à recourir aux modes actifs de déplacements (vélo, marche) et aux nouveaux services de mobilité (covoiturage, autopartage).

Elle propose également une série de mesures relatives aux déplacements en zones peu denses, à l'évolution du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et aux plans de mobilité des entreprises ou administrations. Exemple : Plan de Déplacements Inter-entreprises (PDIE) de la Zone d'Activités de Providence (Abymes) ou Plan de Déplacements Inter-Administrations (PDIA) Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt / Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (Dothémare aux Abymes + St-Phy à Basse-Terre).

Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

De la loi TEPCV découle la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de la Guadeloupe (PPE) dont la révision a été lancée en avril 2018. Cette programmation prévoit la production de 50 % d'énergies renouvelables en 2020 et l'autonomie énergétique d'ici 2030. À noter que le secteur du transport est celui pour lequel l'effort de réduction de la consommation des énergies fossiles est le plus important.

Plan de déplacement urbain (PDU)

Créé en 1982 par la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (Loi Loti), le PDU a été rendu obligatoire dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants (selon l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques) en 1996 par la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (Loi Laure).

Il s'agit d'un outil de planification de la mobilité pour une période de 10 ans, à l'échelle de l'agglomération, qui définit les principes d'organisation du transport et du stationnement des personnes et des marchandises, tous modes confondus (maritime, aérien, terrestre).

LES OBJECTIFS DU PDU

Diminuer la circulation automobile (le stationnement et sa tarification, la sécurité routière, la gestion des grandes voiries d'agglomération, le covoiturage, l'autopartage).

Développer les transports en commun et les modes actifs (piétons, cyclistes).

Mettre en place un plan de mobilité et améliorer l'accessibilité (meilleure organisation du transport de marchandises).

En Guadeloupe, 3 AOM sont soumises à l'obligation d'élaborer un PDU : la CANBT (réflexions initiées), la CANGT (élaboration en cours) et le SMT (révision en cours).

Les acteurs publics, tant au niveau national, régional que local, affichent une volonté forte pour répondre aux enjeux de mobilité.

La Guadeloupe est à un carrefour où une véritable mutation en faveur d'une mobilité énergétique peut s'opérer. Néanmoins, l'amélioration de l'offre et de la qualité de la mobilité en Guadeloupe ne pourra avoir lieu que par l'action conjointe de l'ensemble des acteurs de la société.

FEUILLE DE ROUTE DE LA RÉGION GUADELOUPE

Jean BARDAIL, président de la commission infrastructures et transport (Région Guadeloupe)

La loi NOTRÉ entraîne un transfert de compétences entre les différents niveaux de collectivités territoriales. Avec l'ambition de mieux servir les Guadeloupéens et dans une démarche d'optimisation des politiques publiques, la collectivité régionale souhaite se diriger vers une organisation unique pour le transport en Guadeloupe en privilégiant les bus à haut niveau de service et la voie maritime à travers le projet « bus des mers ».

Le réseau de transport routier

Les usagers montrent un mécontentement quant au service routier offert. Il s'agit de répondre à leur demande tout en gardant un prix abordable. En effet, une étude menée en 2012-2013 par le Conseil départemental démontre un prix bas au km (1,54 euros), alors que le taux de couverture des charges par les recettes de billetterie était relativement élevé. Aujourd'hui, la Région œuvre à mettre en place un réseau de transport fiable. Les lignes interurbaines devraient desservir les axes principaux (routes nationales) sur lesquels se rabattraient les lignes de dessertes locales gérées par chaque communauté d'agglomération.

Le projet de transport maritime

Bientôt proposé en expérimentation par le SMT et la Région, ce projet doit contribuer à fluidifier le déplacement des Guadeloupéens, essentiellement dans les zones de forte affluence. La mise en place des navettes sera dans un premier temps proposée au niveau du Petit Cul-de-sac marin. Ce projet prévoit un parking relais où l'utilisateur pourra déposer son véhicule afin de prendre la navette le ralliant à la zone pointoise en un temps garanti.

Les chiffres

6 MILLIONS D'EUROS

Concernant le Grand Port Maritime de Guadeloupe, la Région investit 6 millions d'euros sur un coût total de 46,55 millions d'euros pour le projet de modernisation et d'extension qui vise à adapter l'infrastructure portuaire aux mutations du transport maritime international.

20 MILLIONS D'EUROS

La société aéroportuaire, Guadeloupe Pôle Caraïbes, a reçu un accompagnement de 20 millions d'euros pour le renforcement structurel de la piste, sur un coût total prévisionnel de 34,74 millions.

D'autres actions sont envisagées pour améliorer la mobilité à l'échelle de l'archipel. Comme la mise en place d'une desserte aérienne régulière entre la Guadeloupe et les îles du sud, Marie-Galante, la Désirade et les Saintes, faisant des 6 aéroports actuellement peu utilisés un atout majeur pour l'archipel.

Les projets de modes de transports alternatifs sont en réflexion. L'autopartage et le covoiturage, notamment, sont à promouvoir.

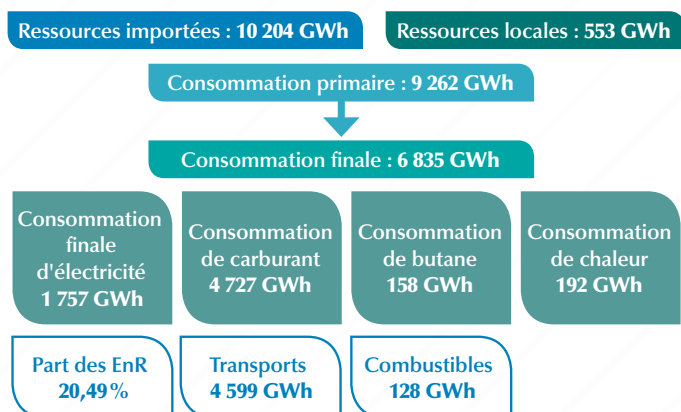
Certains projets se mettent en place à Sainte-Marie et à la Boucan pour pallier le trafic dense, comme l'aménagement de 2 giratoires, par exemple, à la Boucan, lorsque le problème du foncier sera réglé.

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ADEME

Christelle CLAMAN, animatrice de secteur planification et prospective ADEME Guadeloupe

Les chiffres clés de l'énergie en 2017

(source : OREC)



Un appui technique

L'ADEME, agence technique nationale, apporte un appui technique à tout porteur de projet pour l'élaboration de cahiers des charges, le montage de projet et la formation sur ses thématiques d'intervention. Par ses missions, elle contribue au partage de retours d'expériences et de bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire français.

Un appui financier

L'ADEME propose 3 types d'aide, en collaboration avec la Région et l'Europe (essentiellement pour la partie financement) : l'aide à la décision (études de faisabilité ou des études techniques) ; l'aide au changement de comportement (actions de communication et de formation) ; l'aide à l'investissement (mise en œuvre de travaux d'aménagement).

Ces aides concernent les entreprises présentes sur le territoire, leurs fédérations, les collectivités locales et les EPCI qui souhaitent mettre en œuvre des mesures en faveur de la performance énergétique et d'une mobilité durable.

Le montant de l'aide financière dépend de la taille de l'entreprise :

AIDES	à la décision et au changement de comportement	à l'investissement
Petites entreprises	70%	70%
Moyennes entreprises	60%	60%
Grandes entreprises	50%	50%
Activités non économiques	70%	80%

SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS DE L'ORT 2016-2017

Suzy MELFORT, responsable de l'unité déplacement Observatoire Régional des Transports (DEAL)

L'Observatoire Régional des Transports (ORT) a été créé par l'ADEME Guadeloupe et la DEAL en janvier 2007. La Région a intégré ce partenariat en 2014.

L'ORT a pour objet :

- **d'affiner la connaissance** du secteur des transports et la diffuser au travers d'études, de publications et via internet ;
- **de constituer un espace d'échanges** avec et pour les acteurs du transport (organisation de séminaires, etc.) ;
- **de réaliser des études prospectives** visant à orienter les décideurs publics et privés.

Les activités principales de l'ORT pour les années 2016 et 2017 ont été les suivantes :

- **animations** : matinées débats (*Voirie pour tous : Plan d'Actions pour les Mobilités Actives – Enjeux et réglementation en matière d'organisation des transports publics et politiques de déplacements*), matinée d'informations et d'échanges (*Le rôle des collectivités dans la lutte contre le bruit des transports terrestres*) ;
- **étude** sur l'autonomie énergétique dans les domaines des transports et de la mobilité à l'horizon 2030 ;
- **publications** (immatriculations des véhicules neufs pour l'année 2016, Journal de l'Observatoire Régional des Transports n°12).

Dans le cadre de la révision de la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie), une étude a été menée afin de proposer une vision ambitieuse mais réaliste pour un secteur des transports guadeloupéen autonome énergétiquement à l'horizon 2030.

Les supports sont disponibles sur le site de l'ORT :

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/observatoire-regional-des-transports-r80.html>

L'ÉTUDE DE L'ORT

Nicolas POUGET, directeur des développements et des missions (Explicit Caraïbes)

3 OBJECTIFS

- faire du secteur des transports un acteur de la transition énergétique ;
- élaborer une stratégie de mobilité innovante visant la réduction de la consommation en carburant (énergie fossile importée) et des émissions polluantes ;
- anticiper l'impact sur l'économie et l'emploi par la mise en place d'une stratégie de transport sans énergie fossile et par conséquent d'un archipel autonome en énergie dans les domaines du transport et de la mobilité.

Avec un parc roulant estimé à 220 000 véhicules et des utilitaires d'un poids maximum de 3,5 tonnes, les niveaux écologique et environnemental sont très impactés.

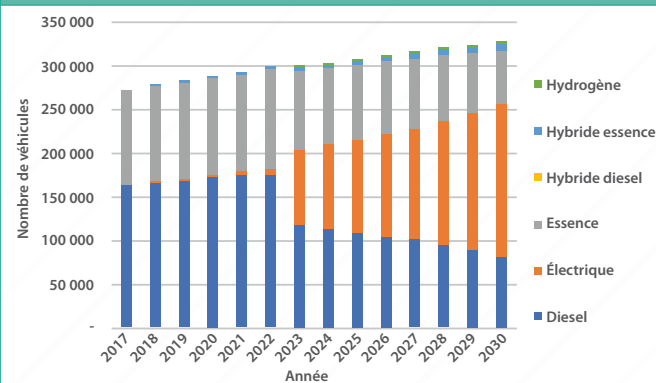
Il est nécessaire de réduire la dépendance énergétique de la Guadeloupe à des ressources extérieures. Nous devons tendre à une autonomie énergétique.

Avant d'investir dans le transport en commun, selon Nicolas POUGET, il faut maîtriser la mobilité en Guadeloupe et le trafic automobile.

En effet, 95% de la consommation de carburants sont utilisés pour la route, contre 5% pour la mer (intra-archipel et pêche). Il faut donc se déplacer plus efficacement.

Selon les prévisions d'HINICIO (calculs de données sur la durée 2017-2030), sur 3 scénarios supposés, le plus concluant est le scénario disruptif et extrêmement volontariste. Cette approche ambitieuse aboutirait à une autonomie de 47,5% en 2030 pour la Guadeloupe, avec un basculement important de la flotte vers l'électrique (50%).

SCÉNARIO DISRUPTIF



La loi impose des objectifs ambitieux (autonomie énergétique à 2030). Or, la Guadeloupe est dépendante à 100%. Par exemple, un paradoxe à résoudre est celui des recettes des collectivités qui s'appuient sur le carburant. Si le prix du carburant baisse, les collectivités perçoivent moins de fonds pour investir dans des véhicules électriques (chers à l'achat). Il faut donc aussi travailler sur l'évolution du cadre fiscal.

En résumé, il faut :

- tenir compte de l'inertie du parc ;
- travailler sur le renforcement de l'offre du transport en commun ;
- promouvoir de nouveaux services (covoiturage, etc.) ;
- prioriser le développement des énergies renouvelables ;
- soutenir le développement d'une offre minimale de l'accès public (bornes de recharge dans les lieux publics) ;
- régler les questions de la contradiction structurelle et du levier fiscal ;
- tenir compte des limites du territoire (parking des salariés...).

■ Question de Mathias BINI (CCI-IG)

Que prévoit la Région dans le cadre d'une incitation des employeurs à organiser la mobilité des salariés ?

- **Réponse de Suzy MELFORT, DEAL**

Un accompagnement, notamment financier, est prévu pour la mise en place de plans de mobilité (ADEME, CGSS...). Si l'enjeu est fort pour le territoire, la DEAL peut accompagner les entreprises en participant aux travaux (Copil, Cotech). Par ailleurs, ces projets peuvent bénéficier de financement au travers d'Appel à Projet.

■ Question de Françoise COUCHY

(Présidente de l'UGPTP - l'Union Guadeloupéenne des Professionnels du Transport de Personnes)

60% des navetteurs se rendent en région centre. En France métropolitaine, les stations de covoiturage règlent le problème des navetteurs. Les petits transporteurs sont chargés de transférer les navetteurs de ces stations à leur lieu de travail. La Région, le SMT, les AOM, ont-ils prévu ces stations en Guadeloupe ? Les transporteurs peuvent-ils se positionner sur le marché des navetteurs ?

- **Réponse de Raymond VIN, Région Guadeloupe**

Il faut reformater le transport collectif, de nouvelles lignes de transport interurbain, le transport à la demande... une réorganisation est prévue à partir de 2019. Les modes alternatifs rentrent dans ce cadre de mise en place de parking relais. Avec les communautés d'agglomération, une étude d'emplacement et de faisabilité est prévue. La phase de transition est en cours, il faut définir les priorités, préparer la population, préparer les infrastructures, mettre en place un plan de communication important.

- **Réponse de Christelle CLAMAN, ADEME Guadeloupe**

C'est un point réglementaire qui doit être abordé dans les PDU.

■ Question Myriam VALENTIN (Cabinet Urbis)

La solution de changer la nature du parc des voitures individuelles a-t-elle étudié le coût énergétique de production d'une voiture hybride ou électrique ? Sachant que ces véhicules coûtent à la production autant que les voitures thermiques, qu'il faut les importer et tenir compte de l'espace utilisé (voirie et stationnement), le renouvellement du parc est-il vraiment la réponse ?

- **Réponse de Nicolas POUGET, Explicit Caraïbes**

Le poids carbone environnemental est à peu près le même pour l'instant mais nous tendons vers une amélioration suite aux nombreux projets d'énergies renouvelables. La vie des batteries est limitée (5 ans en moyenne) et suscite des questions financières et environnementales. Il faut donc savoir que l'on tend vers un bilan favorable en termes de cycle de vie. Par exemple, le pack de batterie d'un véhicule électrique peut être utilisé pour les productions PV des ménages lorsqu'elle n'est plus assez puissante pour le véhicule.

■ Question d'un transporteur

Au regard de toutes les zones industrielles qui se construisent, il faut compter près de 40% de l'espace consacré à la voirie et au parc des véhicules des employés. Ne vaudrait-il pas mieux développer le transport collectif plutôt que le transport électrique individuel ? Ce qui réduirait le parc des employés, la circulation et les embouteillages...

- **Réponse de Julien LAFFONT, Région Guadeloupe**

L'action initiée avec l'étude Explicit permet d'établir un état des lieux, une bonne connaissance du parc et l'élaboration de projets. L'approche se veut pragmatique et réaliste. Ses objectifs sont le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la consommation d'énergie pour limiter les importations et produire de la valeur locale.



De gauche à droite : Christelle CLAMAN (ADEME Guadeloupe), Jean BARDAIL (Région Guadeloupe), Jean-François BOYER (DEAL Guadeloupe), Suzy MELFORT (DEAL Guadeloupe)

MATINÉE TECHNIQUE

de L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL
des TRANSPORTS



POINTS D'ACTUALITÉS

■ Région – projet de transport urbain

Raymond VIN, Région Guadeloupe

Le projet de transport interurbain (plan des lignes, horaires, coût, estimation nombre de voyageurs...) est en cours de finalisation avec les AOM alors que le système de non-concurrence, la tarification et la billettique sont encore à mettre en place.

Les objectifs de la démarche engagée par la Région :

- assurer des trajets plus rapides et faciliter les déplacements dans toute la Guadeloupe ;
- assurer l'adéquation entre l'offre de transport à la demande et la demande de déplacement tout en maîtrisant le niveau des coûts d'exploitation ;
- engager la mise en place des outils favorisant l'intermodalité et le report modal ;
- réaliser l'articulation entre les différents réseaux (correspondances, etc.) ;
- assurer la performance des réseaux de transport.

■ ADEME / Région appels à projets sur la mobilité durable

Christelle CLAMAN, ADEME Guadeloupe

Raymond VIN, Région Guadeloupe

- La SEM (aucun dossier déposé – reporté à 2019)

La semaine européenne de la mobilité repose sur un appel à projets lancé par la Commission européenne à l'attention des collectivités locales et territoriales afin de les inciter à mettre en place et promouvoir auprès du public des solutions de transport alternatives à la voiture individuelle. Il a été identifié 2 objectifs, à savoir : influencer de manière durable la résolution des problèmes de mobilité et de transport urbain et améliorer la santé et la qualité de vie des Européens.

- La Mobilité durable (à déposer avant le 14 septembre 2018 à 12h)

Dans la perspective d'une autonomie énergétique d'ici à 2030, l'appel à projet, divisé en 2 parties, s'oriente vers le déploiement des objectifs du CPER en matière de sobriété et d'efficacité énergétique, et l'intégration des énergies renouvelables dans les systèmes de mobilité et de transport (personnes et marchandises).

Sont concernés les entreprises, les collectivités, les établissements publics de coopération intercommunale et les associations. Les candidatures déposées sous forme de consortium sont également encouragées.

La Région accorde une grande importance à ces projets. Ils sont donc aidés financièrement.

■ Les perspectives de l'ORT

- **Animation** : le séminaire *Voirie pour tous : Plans d'Actions pour les Mobilités Actives*, en novembre 2018, ouvert aux partenaires de l'ORT, (partie théorique, pratique et visite terrain).

- **Études** :

- la réactualisation de l'étude 2009 (appel d'offre) sur la desserte maritime des îles du sud ;
- l'enquête sur les déplacements des ménages à l'échelle régionale ;
- l'étude sociologique de la place de la voiture dans les mentalités en Guadeloupe.

- **Publications** :

- l'immatriculation des véhicules neufs ;
- l'immatriculation des véhicules d'occasion ;
- le JORT n°13.

CONCLUSION

Jean-François BOYER, Directeur de la DEAL Guadeloupe

La Région intervient maintenant aux côtés de l'ADEME et de la DEAL afin de diffuser cette réelle prise de conscience du mouvement et de la transformation au milieu de laquelle nous sommes.

Si l'on veut gérer l'évolution de la mobilité en Guadeloupe et transformer la société au niveau de la transition énergétique, il faut que chacun soit acteur de ces changements, tant au niveau des collectivités qu'au niveau de la population.

La Guadeloupe, à l'échelle régionale, pourrait être plus rapide et plus efficace que la France hexagonale.



SITES DE RÉFÉRENCES

ADEME

www.ademe.fr
www.guadeloupe.ademe.fr

Région Guadeloupe

www.regionguadeloupe.fr
www.guadeloupe-energie.gp

ORT

[www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/
observatoire-regional-des.transports-r80.html](http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/observatoire-regional-des.transports-r80.html)

